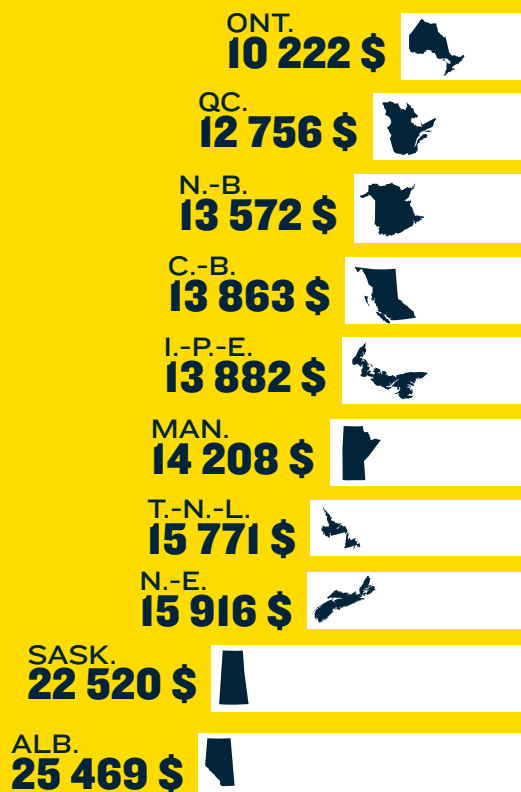


COMBIEN DÉPENSE VOTRE PROVINCE POUR CHAQUE ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT À TEMPS PLEIN?

Association canadienne des professeures et professeurs d'université, 2010.

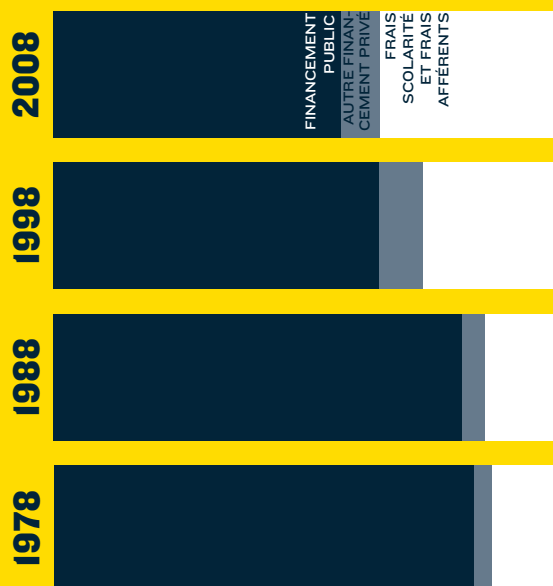


AU COURS DES 30 ANNÉES DEPUIS 1978, LE FINANCEMENT PUBLIC EST PASSÉ DE

83,8 %

DES BUDGETS UNIVERSITAIRES ET COLLÉGIAUX, À

57,5 %



LES CONSÉQUENCES DU SOUS-FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

LE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

Les investissements publics substantiels qui ont mené à l'expansion des universités et à la création des collèges dans les années 1960 reposaient sur la conviction que l'accès à l'éducation postsecondaire devait être dicté par l'aptitude et le désir, et non par les moyens financiers. Le système canadien d'enseignement postsecondaire public est devenu remarquablement moins public au cours des deux dernières décennies.

Dans les années 1980, le gouvernement fédéral a limité les hausses de transferts aux provinces pour l'éducation postsecondaire. Puisque le financement n'a pas suivi la hausse des inscriptions, le financement par étudiant-e a diminué. Alors que les inscriptions augmentaient entre 1986 et 2006, les transferts fédéraux ont chuté, passant de 80 pour cent à moins de 57 pour cent des revenus de fonctionnement des universités.¹

En 1995, le gouvernement fédéral a réduit de 7 milliards de dollars les transferts aux provinces pour les programmes provinciaux, y compris la santé et l'éducation, et ce financement n'a pas été rétabli. Dans le budget fédéral de 2007, l'augmentation des paiements de transferts a été la plus importante depuis quinze ans, mais ils restent aujourd'hui inférieurs de près d'un milliard de dollars aux niveaux de 1992.²

Bien que le gouvernement fédéral transfère des fonds aux provinces pour l'éducation postsecondaire, il n'existe aucun mécanisme pour assurer que cet argent y est

réellement affecté. Par conséquent, les frais de scolarité et la qualité de l'éducation varient grandement d'une province à l'autre, selon les priorités des gouvernements provinciaux en matière de dépenses.

En Ontario, le financement des collèges et universités a diminué lorsque le gouvernement fédéral a réduit les transferts au milieu des années 1980. Le financement par étudiant-e en Ontario a été le moins élevé de toutes les provinces pendant les deux dernières décennies et est aujourd'hui inférieur de 24 pour cent à la moyenne nationale. Par exemple, le gouvernement de l'Ontario accorde aux établissements un peu plus de 10 000 \$ par étudiant-e, tandis que la somme accordée par le gouvernement de l'Alberta est de 25 000 \$.³

Le sous-financement a obligé certains établissements postsecondaires à servir des fonds publics pour tenter de générer des revenus en faisant des placements risqués sur les marchés boursiers. Cette pratique non viable a mené à plus d'incertitude financière dans le secteur. En 2008, l'Université de Toronto a annoncé qu'elle avait perdu 1,3 milliards de dollars, soit une réduction de 30 pour cent de sa caisse de retraite et de ses fonds de dotation, et l'Université York a perdu 19 pour cent de ses fonds de dotation.⁴ Les sommes que les fonds de pension et de dotation de ces deux établissements ont perdues en un an sont comparables au total des budgets de fonctionnement réunis de l'Université Algoma, l'Université Brock, l'Université Lakehead, l'Université Nipissing, l'École d'art et de design de l'Ontario, l'Université Trent, l'Université Wilfrid Laurier, le Collège Cambrian, le Collège Canadore, le Collège Confederation, le Collège Durham, le Collège Lambton, le Collège Loyalist, le Collège Northern et le Collège Sault.

1 Association canadienne des professeures et professeurs d'université, 2010.

2 Gouvernement du Canada, 2007.

3 Association canadienne des professeures et professeurs d'université, 2010.

4 Université de Toronto, 2009; Université York, 2009.

AU COURS DES 25 DERNIÈRES ANNÉES, LES FRAIS DE SCOLARITÉ ONT DÉPASSÉ L'INFLATION DE FAÇON CONSIDÉRABLE

LES FRAIS DE SCOLARITÉ DES COLLÈGES ONT DÉPASSÉ L'INFLATION DE **378 %**

LES FRAIS DE SCOLARITÉ AU PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE ONT DÉPASSÉ L'INFLATION DE **509 %**

LES FRAIS DE SCOLARITÉ AUX 2E ET 3E CYCLES UNIVERSITAIRES ONT DÉPASSÉ L'INFLATION DE **724 %**

LES FRAIS DE SCOLARITÉ

Les étudiantes et étudiants de l'Ontario paient les frais de scolarité les plus élevés de tout le Canada, soit 23 pour cent de plus que la moyenne nationale et plus de trois fois plus que les étudiantes et étudiants du Québec.⁵ Au cours des 25 dernières années, les frais de scolarité au premier cycle en Ontario ont dépassé l'inflation de 509 pour cent et les frais de scolarité aux cycles supérieurs ont dépassé l'inflation de 724 pour cent.⁶ Pendant les 15 dernières années, les frais de scolarité des collèges de l'Ontario ont dépassé l'inflation de 378 pour cent.⁷ Les hausses des frais de scolarité ont été proportionnelles aux réductions de financement du gouvernement pour l'éducation postsecondaire.

Ce n'est qu'à un seul moment dans l'histoire récente que les hausses des frais de scolarité n'ont pas dépassé l'inflation : soit de 2004 à 2006, lorsque les étudiantes et étudiants avaient obtenu le gel des frais de scolarité. Le gouvernement provincial a mis fin au gel après deux ans et a mis en œuvre le cadre de financement Vers des résultats supérieurs, qui a permis, de 2006

à 2011, des hausses moyennes de cinq pour cent par année au premier cycle, soit une hausse moyenne cumulative de 28 pour cent, et jusqu'à 40 pour cent pour certains programmes d'études. Pendant ce temps-là, l'endettement moyen pour un programme d'études de quatre ans est passé à 37 000 \$ en prêts d'études du gouvernement et du privé combinés, ce qui représente une hausse de 460 pour cent en 15 ans.⁸

LES CONSÉQUENCES POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS MARGINALISÉS

Le sous-financement de l'éducation postsecondaire a des conséquences disproportionnées pour les groupes marginalisés. Le taux de participation des étudiantes et étudiants de familles dont le revenu dépasse 100 000 \$ est de 81 pour cent. Ce taux chute de 58 pour cent pour les étudiantes et étudiants de familles dont le revenu est inférieur à 25 000 \$. De 1980 à 2000, alors que le taux de pauvreté de la population non racialisée a baissé de 28 pour cent, il a augmenté de 361 pour cent pour les familles racialisées.⁹

Selon les données de recensement, le revenu médian net d'impôt chez les personnes racialisées, qu'elles soient nées au Canadian ou à l'étranger¹⁰ est de 13 pour cent inférieur à celui des personnes non racialisées. En Ontario, cette disparité est encore plus grande, à 22 pour cent.¹¹

Les étudiantes et étudiants des collèges et universités qui sont d'un milieu marginalisé sont plus nombreux à devoir recourir à des prêts et travailler de plus longues heures pour financer leurs études. À l'obtention du diplôme, les personnes de milieux marginalisés prennent plus de temps à rembourser leurs dettes d'études parce qu'ils gagnent moins, quel que soit leur niveau de scolarité. Ces étudiantes et étudiants paient donc plus pour leur éducation, car plus la durée de remboursement est longue, plus il y a d'intérêts à payer. Le système postsecondaire sous-financé de l'Ontario, qui impose des frais de scolarité élevés, en plus de fournir une aide financière qui contribue à l'endettement, perpétue les inégalités existantes et laisse les étudiantes et étudiants marginalisés sans accès adéquat au collège ou à l'université.

5 Statistique Canada, 2010.

6 Statistique Canada, 2010; Banque du Canada, 2010.

7 Statistique Canada, 2010; Banque du Canada, 2010.

8 Gouvernement de l'Ontario, 2010.

9 Campagne La couleur de la pauvreté, 2006.

10 Statistique Canada, 2006.

11 Statistique Canada, 2006.